

Elizabeth VARET et Paul YVON
En Nadal 31290 Maurémont

Monsieur ARDUIN
Responsable du Service des Ports
Conseil Général du Var
390 Avenue des Lices BP 103
83076 TOULON

Objet : Concertation sur les aménagements de l'Aiguade du Levant
LR avec AR, dont copie par fax au n°, vu l'urgence, au 04 74 18 62 77 / 04 94 93 27 39
17 octobre 2003

Monsieur le Responsable du Service des Ports,

Veillez trouver ci-après quelques remarques suite à la réunion publique du 16 octobre au Conseil Général à Toulon concernant votre pré-synthèse de concertation.

Nous avons bien écouté vos propos ainsi que ceux de M Aqua lors de la réunion. Certaines précisions ont été apportées et nous vous en remercions.

Cependant de nombreuses interrogations persistent et nous nous permettons de vous en faire part dans le cadre de la concertation.

Concernant les registres de concertation

Comme nous l'avons indiqué lors de la réunion, nous sommes très étonnés de vos premières estimations suite aux observations dans les registres de concertation, donnant, si nous avons bien entendu, une très large majorité de personnes se prononçant, selon votre classement, « pour un projet de port », et parmi elles, une grande majorité se prononçant « pour le projet C » au 16 octobre 2003.

Vous avez mentionné plus de 1000 observations au registre. Ceci, nous le supposons, sans compter le 2^e registre du Levant dont vous avez confirmé que vous n'aviez pas pris le relevé, qui commence au n°274, et qui en était, mercredi 15 octobre à midi, au chiffre n°403. Le registre de Hyères contenant à notre connaissance, moins d'une trentaine d'observations, et celui de Toulon une seule. Nous ne savons donc pas comment vous parvenez à ce chiffre de « plus de 1000 », sauf à considérer que vous incluez dans ce chiffre les signataires de la pétition pour le naturisme d'août 2003, dont, depuis le 23 septembre, 753 signatures vous avaient été remises, plus 120 le 16 octobre, soit un total de 875 signatures remises à ce jour.

Comment vos Services vont-ils tenir compte des **875 signataires de la pétition « pour la défense du naturisme » d'août 2003** ?

Il nous semblerait tout à fait abusif que vous décomptiez les signatures sur la pétition « pour la défense du naturisme » comme faisant partie d'un groupe que vous dénommez « personnes se prononçant pour un projet de port à l'Aiguade du Levant » !

Si, parmi ces signataires, certains se sont prononcés par la suite pour l'un ou l'autre de vos projets, ou d'une manière quelconque dans la concertation, ceci concerne leur propre interprétation de la pétition et leur propre analyse de ce qu'ils ont compris de vos projets. Vous en tiendrez compte selon les critères que vous choisirez.

Mais ceci ne vous autorise aucunement à décompter globalement les 875 signatures comme se prononçant pour autre chose que ce qui est écrit dans la pétition. « *La pétition, toute la pétition, rien que la pétition* », comme cela a été dit à un journaliste venu le 11 août 2003 au Levant et y constatant l'afflux des signatures. La pétition, rédigée et signée spontanément à partir du 7 août 2003, dit ce qu'elle dit en 4 points sur le naturisme, les traditions des naturistes au Levant, sur les débarcadères, leurs abords, les conditions posées à leur sécurisation. Pas plus que la pétition n'a été rédigée comme « *une pétition contre le port* », ce serait, à notre avis, une grossière déformation de prendre en compte ses signataires comme s'y prononçant « *pour un projet de port* » !

De même, comment vos Services comptent-ils tenir compte des observations au cahier titrées « Observations concernant les projets liés à **la sécurisation des débarcadères de la Calanque de l'Aiguade** présentés par le Conseil Général du Var », suivis d'un certain nombre de demandes précises, ainsi que de leurs ajouts

manuscripts ou non, qui couvrent, au 15 octobre 2003, environ 140 observations de vos registres sur environ 430 recensées ?

Il nous paraîtrait de même tout à fait abusif de la part du Conseil Général de considérer a priori que de telles Observations puissent être réduites, ou même classées, dans un groupe que vous auriez choisi d'intituler « *pour un projet de port* » ! Elles contiennent des demandes précises, consignées en points séparés, concernant les aménagements de l'Ayguade du Levant, avec des variantes ou ajouts, dont vous devez tenir compte si vous avez l'intention de tenir compte des demandes exprimées dans les registres. Il est par exemple visible du premier coup d'œil qu'elles se placent dans le cadre de « **la sécurisation des installations actuelles** », qu'elle contiennent un point demandant **le maintien de la grève de galets « dans ses dimensions actuelles »**, ainsi qu'un point demandant : « **la dalle de l'ACSIL et la grande dalle du côté de l'épave doivent rester des plages de loisirs publiques pour la jeunesse et la population levantine** », et que « **le naturisme doit continuer à y être toléré** », ce qui manifestement, d'après vos réponses orales lors des réunions publiques, est contradictoire avec vos projets de port à l'Ayguade du Levant tels qu'ils ont été présentés au public dans les documents de concertation !

Nous demandons donc des précisions concernant vos décomptes. Si vous présentez des données chiffrées concernant les registres, nous demandons à connaître vos relevés précis et vos modes de décompte.

Concernant l'information entourant la présente « Concertation » auprès du public

Sur l'ensemble de la « concertation », nous vous renvoyons à l'observation inscrite en n°4 du Registre du Levant, qui indique dans quelles conditions les personnes directement intéressées, habitués et même propriétaires au Levant, ont été informées, en fait NON INFORMEES, des dates et des modalités de la concertation. Et ceci jusqu'à ce 16 octobre, où un membre suppléant du Conseil Portuaire, présent à la réunion, ne connaissait même pas l'existence des Registres de Concertation, n'ayant manifestement été informé que du texte « Pour le projet C » apparu sur l'île du Levant à l'occasion de la réunion publique du 23 septembre, tenue elle-même trois jours après la fermeture de la quasi-totalité des commerces du Levant. Si vous pouvez vous féliciter de tant d'observations au Registre, c'est bien dû à l'intervention d'un policier le 6 août qui a entraîné une réaction massive et spontanée de pétition, puis des recherches d'informations de la part des signataires transformés en Sherlock Holmes, puis des réactions de certains commerçants du Levant, etc. Sans cela, la concertation en cours n'aurait peut être pas été plus connue que l'enquête d'utilité publique concernant le transfert de gestion de l'ancienne zone militaire, tenue en septembre-octobre 2002, dont quasiment personne sur l'île ne connaissait l'existence à ces dates.

Nous vous informons qu'à ce jour, en fin de concertation, aucune information écrite concernant les dates, ni les modalités de la « Concertation » en cours, ni l'existence ni la teneur des projets A, B et C, n'a toujours été envoyée, ni de la part du Syndic, ni de la Mairie, aux propriétaires du Levant, dont une bonne partie ne sont plus sur l'île au mois de septembre ; ils n'ont donc pas eu connaissance par ces voies, normales au Levant, de votre AVIS DE CONCERTATION affiché le 05.09.03 en Mairie et paru le 6 dans Var Matin.

Pas plus que les propriétaires n'ont eu le moindre compte rendu des réunions du Conseil Portuaire et autres réunions, depuis avril 2001, concernant les projets de port dont nous avons appris le contenu par le Fascicule « Compte Rendu de Réunions » déposé à la Concertation, ni de la teneur des transferts de gestion de zones au Conseil Général en date du 12.12.2000 ou du 28.03.2003 !

Concernant ce qui a été dit lors de la réunion publique du 16 octobre à Toulon

Nous prenons note du fait que vos Services envisagent de conserver la grève de galets.¹

Nous prenons note que vous avez reconnu que la dalle de la digue actuelle n'était que pour moitié concédée au Conseil général, que vous n'aviez pas d'opposition à ce que le bronzage intégral continue à y être pratiqué dans

¹ M VIALE a soutenu la thèse du maintien de la grève de galets, qui semble rassembler les levantins. Il a expliqué qu'à son avis l'idée d'anneaux à l'année était tout à fait utopique pour les bateaux des particuliers. Il a aussi expliqué que, dans l'état actuel de l'Ayguade, les zodiacs et autres bateaux à moteur des levantins cohabitaient en bonne harmonie avec les canoës, kayaks et autres petites embarcations. Lors de la réunion publique du 23.09.03 au Levant, il a été souligné combien ces derniers sont un élément important de la vie des habitants et habitués d'Héliopolis, dont il faut absolument tenir compte.

la zone restant hors de la zone portuaire. D'autant plus si la digue Nord devait rester destinée aux petits bateaux, principe qu'a défendu M VIALE.

Nous prenons note que l'enrochement prévu en prolongement de la digue actuelle ne dépassera pas l'aplomb de l'épave du Benzène, ni dans la longueur ni dans la largeur. Ceci serait possible vu la technique que vous avez l'intention d'employer.

Concernant les coffres, vous avez tenus des propos rassurants selon lesquels les coffres restaient régis par convention avec le syndicat. Cependant, vous avez reconnu que celle-ci venait à terme en 2018.

Nous confirmons notre question concernant la sécurité en cas d'incendie, déjà soulevée dans votre réunion du 05.04.02 par le Capitaine Marrast, du CECMED. L'accostage des vedettes prévu, selon vos croquis du « principe C », à l'extrémité de la digue Nord, paraît absolument aberrant : cette digue, qui n'est actuellement qu'un brise-lame, est balayée par les vagues en cas de fort Mistral (c'est par Mistral qu'ont lieu les incendies les plus destructeurs), ce qui y interdit, même aménagée, tout accostage par vent d'Ouest ou Nord-Ouest.

Nous vous confirmons la nécessité d'une réparation de toute urgence des dégâts constatés sur l'angle NW du quai plein de l'Ayguade qui dépend de votre gestion. En effet, l'entrée permanente d'eau de mer est néfaste, du fait de la rouille des ferrailles des structures de béton qui soutiennent le quai, et donc dangereuse.

Sur cette étape de la pré-synthèse

Compte tenu de ce qui a été dit et des réponses que vous avez apportées lors de cette réunion publique du 16 octobre, nous constatons que vous vous apprêtez à conclure cette 'concertation',

alors que vos projets et maquettes ne comportent pas d'échelle et sont sujets à modifications ...

alors que vous dites oralement le 16 octobre qu'il ne faut pas tenir compte à la lettre de vos propres affirmations écrites dans le descriptif des caractéristiques du « principe C », 4^e alinéa, page 11 de votre Analyse multicritères, qui prévoit « *un débarquement des personnes moins confortable qu'actuellement (à cause de la houle, de la situation de l'avant port)* »...

alors que vous n'avez pas répondu clairement à la question concernant un débarquement plus fréquent à Port Avis, évident au vu de vos maquettes du « principe C »² ...

que vous nous expliquez le 16 octobre que vous vous proposez de « partir » du projet C, celui qui présente la plus large emprise ...

alors que, selon ce que vous avez déclaré publiquement le 23 septembre au Levant, les études de houle effectuées à ce jour sont « sommaires » et que les études sérieuses de houle restent à faire ...

alors que l'étude confiée à GIS POSIDONIES n'est pas une étude d'impact, qu'elle reste une « *Etude intermédiaire* » (titre du dossier présenté à la 'Concertation'), que les études précises « *seront réalisées lors de prochaines missions* » (p.14), et que les zones touchées par vos nouveaux aménagements prévus dans le projet C, n'ont pas été étudiées en détail ...³

alors que vous n'avez pas présenté de coupe de profil du lit de l'Ayguade, déterminante pour étudier les problèmes de sédimentation et d'évacuation d'alluvions suite à l'érosion du bassin versant ...

² Le déroutement vers Port Avis est normalement au maximum d'une dizaine par an dans l'état du débarcadère actuel. Or, nous avons-nous même traversé du Levant vers le Lavandou en passant par l'Avis, deux fois cette semaine, (une fois l'embarquement des passagers a eu lieu à l'Avis, avec transport des passagers de l'Ayguade à l'Avis ; l'autre fois la vedette a pris les passagers au Levant, puis a fait un arrêt à Port Avis pour y prendre des passagers de la base). Tout cela alors qu'aucune grosse houle de Sud, fréquente en septembre ou octobre, n'a heureusement eu lieu cette année. Même la tempête de Mistral par 120 km/h du dimanche 5 octobre n'a pas empêché un embarquement normal des passagers au débarcadère de l'Ayguade. Nous vous confirmons que nous tenons à votre disposition la cassette vidéo amateur qui confirme la sécurité du plan d'eau actuel dans de telles conditions de Mistral violent.

³ Le dossier souligne que « *les premières plongées effectuées de part et d'autre du port souligne l'intérêt écologique de la zone ainsi que la bonne vitalité générale de l'herbier de Posidonies* ». Ne serait-il pas logique d'en déduire que vous devez doré et déjà réduire vos ambitions d'extension portuaire ? Comment pouvons-nous être rassurés par vos propos le 16 octobre que la réglementation concernant les espèces protégées sera respectée, alors que vous prévoyez une extension de la zone portuaire en ayant connaissance de ces conclusions des premières études de GIS POSIDONIES !

etc. ...

Ce sont là des inconnues de taille dans une telle 'concertation', dernière étape, avant les enquêtes d'utilité publique, d'échange avec le public concerné ...

Vous remerciant par avance de bien vouloir répondre à ces questions, et aussi de bien vouloir nous informer des prochaines étapes prévues dans la procédure, nous vous prions, Monsieur le Responsable du Service des Ports, de recevoir l'expression de nos salutations distinguées.